

**Le directeur général**

**Décision n°024 – 195 du 17 décembre 2024**

Vu les articles L.43, et R.20-44-11 et suivants du code des postes et des communications électroniques ;

Vu les articles L.330-1 à R.330-4 du code des relations entre le public et l'administration,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **Mathilde ARLAUD**, juriste au service juridique de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), est nommée, à compter du 17 décembre 2024, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'ANFR.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera communiquée à la commission d'accès aux documents administratifs et publiée sur le site internet de l'ANFR.

Fait à Maisons-Alfort, le 17 décembre 2024

  
Gilles BRÉGANT